

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document  FR-BIO-24.250-0077659.2025.003		I.2 Type d'Opérateur  <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs  Nom <b>ATELIER MARTA (SAS)</b> Adresse <b>121 QUAI DE VALMY 75010 Paris</b> Pays <b>France</b>		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle  Autorité <b>FOODCHAIN ID CERTIFICATION (FR-BIO-24)</b> Adresse <b>En Hayeneux 62, 4040, Herstal</b> Pays <b>Belgique</b>	
	Code ISO <b>FR</b>		Code ISO <b>BE</b>	
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs  • Préparation			
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production  • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production biologique avec une production non biologique			
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.			
I.7 Date, lieu  Date <b>04 février 2025 09:05:38 +01 (Europe/Luxembourg)</b> Lieu <b>Herstal (BE)</b>		I.8 Validité  Certificat valable du <b>30/01/2025</b> au <b>31/03/2027</b>		

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits					
	<p>Nom du produit</p> <p>Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848</p>					
	<p><b>Boissons en poudre : chai latte, choco latte, golden latte, matcha latte, pink latte</b></p>					
	II.2 Quantité de produits					
	II.3 Informations sur les terres					
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs					
	Adresse ou géolocalisation	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5			
	<b>121 quai de Valmy, 75010 PARIS</b>	<b>Préparation</b>	.			
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées					
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848					
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant						
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848						
<p>Nom de l'organisme d'accréditation</p> <p>Hyperlien vers le certificat d'accréditation</p>		<p><b>BELAC</b></p> <p><a href="https://ng3.economie.fgov.be/NI/belac/prodcert/scope_pdf/620-PROD.pdf">https://ng3.economie.fgov.be/NI/belac/prodcert/scope_pdf/620-PROD.pdf</a></p>				
II.9 Autres informations						
<p><b>Préparation / Bereiding</b></p> <p>* transformation</p> <p>* verwerking</p>						